

EDITORIAL

Les parcs agro-industriels en République Démocratique du Congo

Pour certains intellectuels du monde académique, politique et des organisations de la société civile, la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté rurale, la réduction significative de la dépendance du pays aux importations alimentaires, etc., passent obligatoirement par la création des parcs agro-industriels à travers tout le pays. Le parc-agroindustriel de Bukanga-Lonzo devait être le premier d'une vingtaine de parcs agro-industriels en RDC. Pour le gouvernement, les parcs résoudraient les pénuries alimentaires et serviraient de modèle pour d'autres pays africains qui cherchent à combattre la faim et à réduire les lourdes factures d'importation de nourriture.

L'agriculture paysanne caractérisée par la polyculture, l'utilisation de moyens rudimentaires de production et donc par une faible compétitivité, est appelée à disparaître. La mécanisation de l'agriculture, les accaparements des terres agricoles, l'utilisation des variétés à haut rendement, des engrais chimiques et pesticides de synthèse ainsi que la monoculture intensive, tels que pratiqués dans le parc agro-industriel, permettraient un développement équilibré de l'agriculture en République Démocratique du Congo.

L'agriculture paysanne ne peut être considérée comme un frein au développement agricole en général et de l'industrie agricole en particulier dans un pays. L'industrie du cacao à travers le monde fonctionne à plus de 80 % avec la production provenant des exploitations paysannes. L'approvisionnement de cette industrie en cacao, matière première, ne pose aucun problème, chaque acteur de la filière y trouve son compte.

Les parcs agro-industriels peuvent devenir l'une des alternatives pour le développement agricole en République Démocratique du Congo, à condition que ces derniers s'inscrivent dans la logique du développement durable : prise en compte des préoccupations sociales, économiques et environnementales. Les parcs agro-industriels ne devraient pas être des sites de production de manioc, de maïs, de riz, d'haricot et d'autres produits agricoles, de création de tensions sociales en termes d'accaparement des terres agricoles, de concurrence vis-à-vis des petits producteurs, d'agrobusiness en outrance et de production d'une nourriture à un coût énergétique élevé. Les parcs devraient s'orienter vers la transformation des produits au niveau local, la production d'intrants (engrais, pesticides, matériels aratoires, etc.), l'encadrement des agriculteurs et des Organisations paysannes.

L'idée de la participation de l'Etat comme actionnaire dans le parc agro-industriel doit être abandonnée au regard des expériences passées et de l'évolution socio-économique et politique du pays. L'agriculture paysanne fait vivre plus de 70 % de la population en République Démocratique du Congo et occupe une place importante dans l'économie. Les stratégies (recherches, accompagnement, etc.) visant la lutte contre la pauvreté rurale, le chômage, l'insécurité alimentaire, etc., doivent s'appuyer principalement sur la relance de la production agricole au niveau des exploitations familiales en tant qu'entité autonome capable d'assurer la sécurité alimentaire et de fournir de la matière première à l'industrie agricole. Le développement d'un pays passe par la promotion des petites et moyennes entreprises susceptibles de créer des emplois durables, et non par la création d'entreprises agricoles hautement mécanisées dont l'amortissement des investissements dans le court et le long terme reste incertain.

Jean de Dieu MINENGU